



Plan d'accompagnement Projet Technique Equipement :

INACCEPTABLE !

Ce vendredi, la Direction nous a fait ses propositions concernant l'accompagnement social de son projet de réorganisation concernant le transfert des salariés du Centre de Reconditionnement de Dunkerque vers la société Distritec et la fermeture du site du Centre Technique National des Ulis prévoyant le transfert de la majorité des postes vers le siège social à Issy-les-Moulineaux.

Pour le CRD, l'employeur prévoit entre autre de limiter l'impact sur les salaires sur 4 ans.

Nos revendications pour le CTN sont claires :

- Garantie du maintien de la rémunération globale annuelle.
- Mise en place du Télétravail à 3 jours par semaine pour les salariés du site intéressés (l'accord actuel de télétravail prévoit 2 jours/semaine)
- Mise en place d'une prime de mobilité subie sans changement de résidence et possibilité de recourir au bénéfice de notre accord mobilité sur 2 ans.

Lors de cette réunion la Direction propose :

- **2 jours de travail flexible et un 3^{ème} jour pour les 2 prochaines années.**

Cette proposition ferait perdre sur une année en moyenne 712€ (3 x 5,52€ part Patronal sur le Tickets Restaurant x 43 semaines) à un salarié qui serait 3 jours en « flexible working » dû à la perte du bénéfice des TR. Même si l'employeur propose une prime de 1000€ de compensation, à terme après seulement 17 mois nous verrions baisser notre rémunération.

De plus, sachant que l'analyse du temps de trajet nous démontre que ce dernier augmente obligatoirement pour nombre de salariés du CTN venant travailler au siège. Ces derniers verraient 2h/jour perdues dans les transports. Ce temps serait bien évidemment pris sur leur vie personnelle. L'instauration d'un 3^{ème} jour de Télétravail diminuerait cet impact.

Avec la FGTA-FO, REVENDIQUER, NÉGOCIER

NOTRE MAIL : FGTAFO.COCACOLA@GMAIL.COM

- **Le maintien sur 2021 2022 du booster.**

Cette prime a représenté en moyenne 1661€ en 2019. Et après ... ?

Nous avons signé un Contrat à Durée Indéterminée. L'employeur nous propose un CDD de rémunération sur 2 ans ! Cette prime existante depuis de nombreuses années fait l'objet d'un usage. Or le projet qui nous est imposé ne prévoit pas de remise en cause de celui-ci. Après ces 2 années, nous verrions mécaniquement baisser la rémunération. Que faut-il imaginer, nos emplois au siège ont-ils une durée limitée ?

Dans sa proposition l'employeur **réservera aussi des places de parking aux salariés du CTN et leur proposera de récupérer le « mobilier » à la fermeture du site des Ulis.**

Il n'oublie pas de rappeler qu'il participe aussi à hauteur de 50% des frais de transport en commun. N'oublions pas que certains salariés n'en avaient pas besoin mais demain ils devront rajouter 37,6€/mois pour payer leur forfait Navigo!

Ces propositions dans l'état reviennent à dire que L'entreprise applique la Double Peine aux salariés du CTN.

Où sont les engagements QVT et RSE de l'entreprise ?

L'entreprise bouleverse l'équilibre vie personnelle/Professionnelle et diminue le pouvoir d'achat des salariés du CTN.

Pour la FGTA FO c'est INADMISSIBLE ET HONTEUX.

CETTE FERMETURE, LES SALARIES DU CTN LA SUBISSENT !

Nous demandons à la Direction de nous faire des propositions décentes



**NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR**